

Critères d'évaluation - Soutien à la diffusion en langue bretonne sur les territoires

Nombre de
points
maximum

Axe 1 - Structure et vie associative

Budget consacré à la langue bretonne	1.1	Moins de 5 000 € = 0 point Entre 5 000 et 15 000 = 1 point Entre 15 000 et 20 000 = 2 points Entre 20 000 et 25 000 = 3 points Entre 25 000 et 30 000 = 4 points 40 000 et plus = 5 points	5
La masse salariale (€) est-elle supérieure à 50 000 ?	1.2	Non = 1 point Oui = 2 points	2
ETP (temps-plein) et part des ETP consacrée à la langue bretonne (%) dont les services civiques	1.3	1 à 2 ETP = 1 point 3 à 4 = 2 points 4 à 5 = 3 points 6 et plus = 4 points	4
	1.4	Au moins 50% des ETP consacrés à la langue bretonne exclusivement = 1 point	1
Valorisation du bénévolat	1.5	Moins de 500h par an = 1 point Entre 500h et 1 000 h par an = 2 points entre 1 000 h et 2 000 h par an = 3 points plus de 2 000 h = 4 points	4
Langue de travail de l'équipe salariée	1.6	Si l'équipe interagit en langue française uniquement = 0 point Moins de 50% de l'équipe utilise le breton = 1 point plus de 50 % = 2 points Si l'équipe interagit en breton uniquement = 3 points	3
Nombre de personnes morales adhérentes	1.7	de 5 à 14 = 1 point de 15 à 24 = 2 points 25 et plus = 3 points	3
La structure est-elle un lieu d'accueil du public (salle de réunion, accueil physique, médiathèque...)	1.8	Non = 0 points Oui = 3 points	3
Nombre de communes couvertes par l'Entente	1.9	9 communes ou moins = 1 point de 10 à 29 = 2 point plus de 30 = 3 points	3
Coefficient régional de péréquation par EPCI	1.10	Inferieur à 0,9 = 0 point inférieur à 1 = 1 point inférieur à 1,1 = 2 points 1,1 et supérieur = 3 points	3
L'organe de gouvernance (Bureau ou CA) respecte-il la parité femmes / hommes (±1)	1.11	Différence entre genres > 30% = 0 point entre 30 et 10 % = 1 point <10% = 2 points	2
Sous-total axe 1			33

Axe 2 - Cours ou initiation à la langue bretonne

Un enseignement du breton est-il proposé par la structure ?	2.1	Non = 0 point Oui = 2 points	2
Communication sur les cours de breton assurés par l'Entente ou ses structures adhérentes	2.2	Pas de communication = 0 1 média par an = 1 point de 2 à 4 = 2 points de 5 à 7 = 3 points 8 et plus = 4 points	4
Nombres d'heures de cours assurées à l'année par la structure	2.3	Pas de cours de breton = 0 de 45h à 135h = 1 point de 135h à 270h = 2 points plus de 270h = 3 points	3
Les cours de breton sont-ils proposés sur 5 communes ou plus par la structure ou une ou plusieurs structures adhérentes ?	2.4	Pas de cours = 0 point Non = 1 point Oui = 3 points	3
Nombre d'inscrits aux cours de breton assurés par la structure	2.5	De 5 à 10 = 1 point de 10 à 30 = 2 points plus de 30 = 3 points	3
Interventions sur la langue bretonne en milieu scolaire ou en accueil collectif de la petite enfance	2.6	Non = 0 point Oui, interventions dans 1 à 3 écoles ou ACPE = 2 points 4 écoles ou ACPE et plus = 3 points	3
Sous-total axe 2			18

Axe 3 - Evénements organisés ou co-organisés par les adhérents sur la langue bretonne ou en breton

Nombre d'événements différents organisés ou co-organisés	3.1	Moins de 10 = 1 point de 1 à 10 = 1 point de 11 à 20 = 3 points de 21 à 30 = 4 points de 31 à 40 = 5 points 41 et plus = 6 points	6
			Y compris la participation aux événements structurants (Redadeg, GBB, Troiad ar filmou, etc.) pouvant être situés hors du territoire de l'Entente et pour lesquels une mobilisation - y compris en termes de communication - est nécessaire à l'échelle de tout le territoire breton.

Diversité des événements organisés ou co-organisés (7 catégories)	3.2	1 point par catégorie représentée	<p>1• Diffusion des connaissances sur la langue bretonne : expositions, conférences, groupes de discussion, sport, sorties-nature, conférences, jeux de société, quizz...</p> <p>2• Enseignement et actions en faveur de la petite enfance : portes ouvertes des écoles et des crèches, ateliers, formation au baby-sitting, jeux...</p> <p>3• Formation professionnelle et enseignement pour adultes : initiations, formations à la langue bretonne, forums de l'emploi...</p> <p>4• Édition : groupes de lecture, rencontres, conférences...</p> <p>5• Théâtre et musiques actuelles* : spectacles de marionnettes, représentations théâtrales, contes, concerts de musiques actuelles...</p> <p>6• Productions audiovisuelles et leur diffusion : filmou-chakod, diffusions de documentaires ou de fictions, animations...</p> <p>7• Outils numériques : aides à l'installation de logiciels libres en breton, formations logicielles, initiation à l'Internet brittophone, marathon Wiki, activités FabLab...</p>	7
Caractère innovant des événements organisés ou co-organisés	3.3	Pas d'événement innovant = 0 point 1 à 2 événements innovants = 1 point 3 événements innovants et plus = 2 points	Événement innovant = événement pas mis en place plus de deux années consécutives par la structure (y compris au sein d'une manifestation pérenne)	2
Localisation des événements organisés ou co-organisés	3.4	1 commune = 0 point 2 communes = 1 point de 3 à 4 = 2 points de 5 à 6 = 3 points de 7 à 10 = 4 points de 11 à 15 = 5 points 16 et plus = 6 points		6
Fréquentation des événements organisés ou co-organisés	3.5	Entre 1 et 200 spectateur-rices = 1 point Entre 201 et 500 = 2 points 501 et plus = 3 points		3
Diversité des publics touchés lors des événements organisés ou co-organisés	3.6	1 point par catégorie représentée	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 6 ans • de 6 à 11 ans • de 12 à 18 ans • plus de 18 ans 	4
Événements pérennes organisés ou co-organisés	3.7	Aucun événement pérenne = 0 point De 1 à 3 événements pérennes = 1 point De 4 à 5 événements pérennes = 2 points De 6 à 7 événements pérennes = 3 points Plus de 8 événements pérennes = 4 points	Événement pérenne = événement organisé depuis au moins 3 années consécutives	4
Des activités de pratique régulière de la langue bretonne sont-elles organisées ou co-organisées par la structure (groupe de conversation, lecture, etc.) ?	3.8	Non = 0 point De 1 à 2 différentes = 1 point De 3 à 4 différentes = 2 points 5 différentes et plus = 4 points		4
Nombre d'événements pendant le Mois du breton	3.9	Aucun = 0 point De 1 à 5 = 1 point De 6 à 10 = 2 points De 10 à 15 = 3 points 16 et plus = 4 points		4
Diversité des événements pendant le Mois du breton (7 catégories)	3.10	De 1 à 2 catégories représentées = 1 point de 3 à 4 = 2 points de 5 à 6 = 3 points 7 catégories = 4 points	Voir 3.2	4
Caractère innovant des événements pendant le Mois du breton	3.11	De 0 à 2 événements innovants = 1 point 3 événements innovants ou plus = 2 points	Voir 3.3	2
Localisation des événements pendant le Mois du breton	3.12	1 à 4 communes = 1 point de 5 à 9 = 2 points plus de 10 communes = 3 points		3
Sous-total axe 3				49
Axe 4 - Communication				
Communication sur les événements à l'année (radio, journaux, flyers, affiches, site internet, twitter, instagram, facebook...)	4.1	Moins de 2 médias = 1 point de 3 à 5 = 2 points de 5 à 7 = 3 points de 8 à 10 = 4 points 11 et plus = 5 points		5
La structure possède-t-elle un site internet ?	4.2	Non = 0 point Oui = 2 points		2
Le site internet de la structure est-il entièrement bilingue ?	4.3	Non = 0 point Oui = 3 points		3
La structure travaille-t-elle régulièrement avec les médias sur les événements organisés en breton ou sur le breton ?	4.4	Non = 0 point Oui = 1 point	Liens réguliers avec un "grand" média non bilingue : PQR, TV locales ou régionale...	1
Niveau de bilinguisme au sein de la communication	4.5	Communication monolingue ou avec quelques mots en breton = 0 point Communication partiellement bilingue (non paritaire) = 2 points Communication bilingue paritaire (ou comprenant plus de breton que de français) = 4 points		4

La structure communique-t-elle la totalité de ses événements dans le réseau commun des Ententes de pays ?	4.6	Non = 0 point Oui partiellement (la structure dispose d'un OpenAgenda mais ne l'utilise pas systématiquement) = 1 point Oui = 2 points (l'OpenAgenda de la structure est utilisé systématiquement) Utilisation de l'OpenAgenda Oui en bilingue = 3 points (l'OpenAgenda de la structure est utilisé systématiquement et tous les événements sont publiés en breton et en français)	3
La structure communique t-elle via le numérique et le papier (affiche, flyers) ?	4.7	Non = 0 point Oui = 2 points	2
Sous-total axe 4			20
Total général			120

* Attention, ne sont pas pris en compte dans l'évaluation les festoù-noz, festivals de musique traditionnelle... La diffusion des autres formes musicales chantées en breton (rock, electro, métal, fusion, jazz, hip-hop, opéra...) peut être évaluée.